MIREPOIX SUR-TARN

BULLETIN MUNICIPAL

N°11

NOVEMBRE 2023

L'INFO

au cœur de notre village

SOMMAIRE

LE DISCOURS ET LE MOT DU MAIRE
ASSAINISSEMENT
TRAVAUX
RENOVATION ENERGETIQUE et ZAENR
RENTREE SCOLAIRE
SENIORS
ENVIRONNEMENT
RETOUR SUR LES ANIMATIONS ESTIVALES
CHANGEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL
PAROLE DE L'OPPOSITION
VIE ASSOCIATIVE
ETAT CIVIL
PERMANENCES

Le discours du Maire

« Chères Mirapissiennes, Chers Mirapissiens,

11 NOVEMBRE 2023, il fait beau de vivre en France à Mirepoix-sur-Tarn. Pas de bruit de chars, pas de bombes, pas de sifflement de fusils et de balles qui claquent aujourd'hui… dans cette actualité internationale très agitée, qui parfois nous touche aussi durement quand un professeur disparait sauvagement la faute à des idées, à des religions, à des convictions. Je ne vais pas faire de politique intérieure et internationale au rabais car je ne suis pas expert des conflits étrangers et de la diplomatie, je laisse cette mission à notre gouvernement et au monde politique et journalistique. Mais, je sais apprécier ce que nous vivons, et vous ?

Un peu d'histoire pour savourer notre vie libre : Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce la volonté de négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées. Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée en Allemagne et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice. Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11 heures.
Un armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. L'armistice signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

C'est pour célébrer cette armistice que nous sommes là aujourd'hui. En France, le Parlement vote une loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre le 25 octobre 1919. On sonnera les cloches et tirera le canon le jour anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. À partir de 1922, la minute de silence pour la France entière le 11 novembre à 11 heures s'ajoute aux commémorations.

J'en profite pour insister sur la grande fierté que j'ai aujourd'hui d'accueillir les élèves de la classe de CM2 de l'école de Mirepoix-sur-Tarn pour célébrer cette commémoration et chanter la Marseillaise, car l'objectif de ces moments de recueillements est la transmission, le devoir de mémoire pour ceux qui sont tombés et tombent toujours sous les couleurs du drapeau, pour se souvenir de ne pas recommencer.

Nous comptons sur vous pour savoir éviter les conflits.

Des désaccords, des coups de gueule, des cris parfois, ça fait partie de la République, de la Démocratie, la preuve aux débats dans nos Assemblées. La liberté d'expression nous anime. Je dis ce que je pense partout, tout le temps : dans la cour de l'école, les réseaux sociaux, avec mes parents, mes amis, au travail …. Cette liberté il faut la manipuler avec délicatesse, avec respect, apprendre à connaitre l'autre et écouter, éviter les quiproquos, reconnaitre ses erreurs aussi, s'excuser. Mais, le dialogue ne doit jamais se rompre et les armes ne sont pas la solution ou quand elles le deviennent c'est que malheureusement l'Humain n'a pas su s'entendre.

L'objectif doit rester le vivre ensemble, et nos anciens combattants en sont la preuve.

Prenons exemple sur ces Hommes et ces Femmes courageux et engagés. J'ai appris à connaitre certains des Hommes présents aujourd'hui pour tenir le drapeau lors d'une cérémonie de remise de la médaille de l'Assemblée Nationale par notre Député Jean-François Portarrieu. Je trouve important de leur rendre honneur.

Vous êtes des emblèmes, MERCI.
Vive la République, Vive la France ! »

Discours de Sonia BLANCHARD ESSNER, Maire de MIREPOIX-SUR-TARN prononcé le 11 Novembre 2023

Le mot du Maire

Chères Mirapissiennes, Chers Mirapissiens,

J'ai souhaité partager avec vous ce discours prononcé lors de la commémoration du 11 Novembre, qui nous invite à relativiser nos maux du quotidien.

Après avoir pris ce recul suffisant, parlons du sujet qui anime nombreux de mirapissiens ces dernières semaines : l'Assainissement. Après la réunion publique du 12 septembre 2023 puis le passage des diagnostiqueurs sur vos propriétés, j'ai réservé un volet complet de ce bulletin au sujet de l'assainissement, j'espère que vous pourrez mieux le comprendre.

Je reste également disponible pour toutes questions, sachant qu'à ce jour seuls les propriétaires de maisons ayant acquis depuis moins de 5 ans et ayant un assainissement individuels non conformes ou inexistants, seront soumis au paiement d'astreintes votées par Réseau 31 jusqu'à la réalisation des travaux de mise en conformité de leur propriété.

Le futur programme d'extension du réseau n'est pas encore entériné par Réseau 31 mais nous disposons de l'appui du Conseil départemental qui a promis une avance de trésorerie de 500 000 € pour la réalisation de ces travaux d'assainissement jusqu'à la place du village.

C'est pourquoi, j'ai préparé un courrier à l'attention du Président de la Commission Territoriale 3 (Réseau 31/Assainissement), Monsieur Didier Roux également Maire de Bondigoux, afin de le solliciter à nouveau expressément pour l'extension de nos réseaux d'assainissement. Je vous invite à le co-signer avec moi, je vous propose de me rejoindre en mairie samedi matin prochain le 18 Novembre de 9H30 à 11H30 ou vendredi 24 Novembre de 18H à 19H pour apposer votre signature.

La Municipalité se veut transparente et communique librement toutes les informations dont elle dispose.
Pas de belles promesses !
Je ne m'engagerai sur aucun calendrier de travaux, tant qu'il ne sera pas validé par Réseau 31.
Vous êtes mécontentements, moi aussi !
Nous sommes du même côté. Notre franchise sur ce dossier doit vous aider et vous éclairer dans la gestion de votre propriété et non pas être utilisée pour nous « donner des coups ». Cela serait injuste et non constructif, ce n'est pas ainsi que nous arriverons à nos fins, alors je vous remercie de rester solidaire, même si je comprends votre surprise et votre énervement.

Avec mes Adjoints, nous travaillons avec ferveur depuis 2020 pour que ce dossier avance dans le bon sens et c'est chose délicate. Nous vous remercions de nous soutenir dans nos démarches. La proposition de courrier cosigné avec vous est le moyen de faire entendre votre voix, alors mobilisez-vous pour le village et apposez votre signature à ce courrier de demande.

L'autre sujet qui nécessite que nous restions soudés, c'est le pont. Le Conseil départemental s'y est engagé, il sera reconstruit. Le discours n'a pas changé depuis le 18 novembre 2019 et le 16 février 2023. Tout est mis en œuvre pour tenir le calendrier annoncé par les équipes du Département de la Haute-Garonne.

Enfin, nous vous souhaitons de bons préparatifs de Noël. Cette année encore, vous aurez le plaisir de découvrir un beau sapin sur la place. L'équipe municipale organise un après-midi chantant et dansant le 15 décembre à la salle des fêtes destinés principalement au plus de 60 ans, suivi d'une soirée de Noël pour tous sur la place. Nous espérons pouvoir organiser quelques surprises décoratives avec le centre de loisirs.

L'équipe municipale vous retrouvera pour les traditionnels vœux du Maire le 14 janvier 2023 à 11H00. Cette année les jeunes et les Présidents d'associations seront mis à l'honneur.

Vous souhaitant une bonne santé et de bien finir l'année 2023,

A votre écoute,
Bien cordialement

Sonia Blanchard Essner
Maire de Mirepoix sur Tarn

AGENDA

18/11/2023 de 9h30 à 11h30 et **24/11/2023 de 18h à 19h :** Signature du courrier de demande d'extension du réseau d'assainissement

19/11/2023 : BOURSE AUX JOUETS à la salle des fêtes

26/10/2023 au 27/11/2023 : CONCERTATION ZAENR (zone d'accélération énergies renouvelables)

11 au 15/12/2023 : SEMAINE DE NOEL A L'ECOLE

15/12/2023 à 14H30 : GOURMANDISES MUSICALES POUR LES AINES (KARAOKE et SALON DE THE) à la salle des Fêtes

15/12/2023 à 18H00 : SOIREE DE NOEL sur la place

14 JANVIER 2024 à 11H : VŒUX DU MAIRE

27/01/2024 : LOTO DES ENFANTS

09/03/2024 : CONCOURS DE BELOTE

POINT SUR LA STATION D'EPURATION DE MIREPOIX-SUR-TARN

La station d'épuration de notre commune a coûté 1,4 millions d'€ dont un surcoût non prévu initialement de presque 200 000 €.

La station d'épuration de votre commune est dimensionnée pour un équivalent de 750 habitants soit environ 300 maisons sur la base de 2,5 habitants par maison.

Actuellement, son taux de charge est d'environ 45 à 50%. 165 maisons sont déjà raccordées au réseau d'assainissement collectif, il s'agit principalement de maisons construites récemment (lotissement rue des Mandres, lotissement communal de l'Orée du Bois, la rue du Stade et une partie de la rue du Moulas). 165 maisons supplémentaires peuvent encore être raccordées sur cette station.

En bref, Mirepoix-sur-Tarn compte approximativement 550 maisons et environ 1100 habitants, la station d'épuration actuelle ne peut donc pas raccorder l'ensemble du village, mais uniquement 750 habitants sur 1100, ou encore 320 à 350 maisons (selon le nombre d'habitants par maisons) sur 550 maisons existantes.

Sonia BLANCHARD ESSNER, votre Maire répond : *« Cette station d'épuration construite à la sortie du village côté Layrac-sur-Tarn dont l'intérêt principal initial était de trouver une solution au rejet des eaux usées vers le Tarn n'a malheureusement pas permis 10 ans après sa construction de viabiliser les anciennes maisons du village qui ne disposent d'aucun dispositif d'assainissement et sont en illégalité. L'intérêt de la création de cette station a été détourné de son objectif principal en privilégiant le développement du village, la création de nouveaux lotissements en périphérie et la viabilisation de terrains privés.*

Ces choix et cette gestion passés ont des conséquences aujourd'hui, des conséquences graves pour certains de nos administrés financièrement et juridiquement, des conséquences sur la santé publique et l'environnement, auquel il ne sera pas possible de remédier dans un calendrier court. L'équipe municipale a toutefois l'objectif d'avancer et de vous informer, c'est pourquoi nous nous sommes inscrits dans une démarche constructive avec ***l'établissement d'un schéma directeur des eaux pluviales et des eaux usées pour appuyer nos demandes d'extension de réseau d'assainissement auprès de Réseau 31 et choisir les secteurs d'urbanisation en fonction des capacités de traitement et d'infiltration des eaux pluviales ».***

POINT SUR LA REGLEMENTATION

Dès 1992, la loi sur l'eau impose aux particuliers de disposer d'une installation d'assainissement conforme aux normes en vigueur. Cette réglementation concerne aussi bien les installations individuelles que celles raccordées au réseau public.

L'obligation des contrôles est imposée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.
En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le diagnostic assainissement est devenu obligatoire pour tous les logements (essentiellement des maisons individuelles) qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. Lorsqu'un logement n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, il doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif autonome.

L'Article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales disposent que *« Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans ».*

Nous aurions du avoir un contrôle en 2012, réitéré en 2022. Nous n'aurons finalement nos premiers diagnostics réalisés par le SPANC qu'en 2023.

Ce n'est qu'en 2011, suite à la Loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 que l'obligation de réaliser un diagnostic assainissement lors de la vente d'un bien immobilier est instaurée. Cette mesure vise à garantir aux futurs acquéreurs que leur installation d'assainissement est conforme aux normes en vigueur et ne présente pas de risque pour la santé publique ou l'environnement.

Les acquéreurs des maisons ayant un diagnostic assainissement « non conforme » car « absence d'installation » lors de la vente auront un an pour créer un système d'assainissement individuel conforme, sous peine de se voir appliquer des pénalités. Pour les propriétaires les plus anciens, tant qu'aucune vente n'est officialisée, Réseau 31 ne prévoit pas l'application de pénalités, selon le règlement actuel en vigueur.

Pour les maisons disposant d'un assainissement individuel présentant quelques désordres ou anomalies, il convient de vous rapprocher du SPANC au vu de votre diagnostic pour connaitre vos obligations et le délai pour réaliser les travaux.

QUI A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ? QUI PAYE ?

La compétence « assainissement » a été transférée à Réseau31 et n'est plus de la compétence de la commune, ni de la Communauté de Communes depuis 2010.

Les décisions relatives à l'extension du réseau d'assainissement, l'entretien et les investissements sur la station d'épuration sont prises par des élus en commission territoriales 3 (CT3) qui regroupe des élus de Bondigoux, Layrac-sur-Tarn, Villematier, La Magdelaine, Mirepoix-sur-Tarn, Villemur-sur-Tarn et la Communauté de Communes du Val'Aïgo. Le Président de la CT3 est Monsieur Didier Roux, Maire de Bondigoux.

Par conséquent, le plan de phasage de développement du réseau d'assainissement collectif tel qu'il vous avait été présenté et parfois transmis dans vos actes de vente par l'ancienne municipalité est caduc et n'a pas de valeur exécutoire pour la CT3. Tous les 6 ans, la CT3 vote des plans d'investissement sur la base des demandes des collectivités et arbitre en fonction des coûts, des possibilités techniques et des urgences.

Réseau 31 est propriétaire de la station d'épuration de Mirepoix-sur-Tarn et supporte financièrement l'emprunt qui avait été contracté par la Commune.

Le coût exorbitant de la station d'épuration financé par un emprunt dont l'annuité est d'environ 57 800 € ne sont pas couvert par les recettes des abonnés mirapissiens.

Monsieur Roques, Directeur du Territoire Nord de Réseau 31 interrogé précise que « le budget de l'assainissement de Mirepoix-sur-Tarn est déséquilibré, plus de dépenses liées aux infrastructures que de recettes des abonnés. Le prix de l'eau sur la commune devrait être beaucoup plus élevé pour équilibrer le budget ».

Les recettes issues de la consommation en eau de 165 maisons ne couvrent pas l'annuité d'emprunt, sans compter les frais d'entretien. « Grâce au transfert de compétence, nous bénéficions du tarif unique de l'eau sur toute la Haute-Garonne, à un prix acceptable de 1,42 €/m3 ».

Le transfert de compétence à Réseau31 permet de bénéficier d'une solidarité à l'échelle du département, avec un prix de traitement des eaux usées identiques sur l'ensemble du Département, sans distinction du coût réel des infrastructures.

QUI DECIDE DE L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ? OU EST-ELLE PREVUE ?

La décision budgétaire se vote par des élus à l'échelle de la commission territoriale 3 (CT3) dont la Présidence est assurée par monsieur Didier Roux (Maire de Bondigoux), et les priorités sont nombreuses. Beaucoup de communes réclament des stations d'épuration ou l'extension de réseau collectif. Ces projets sont couteux et ne peuvent pas tous être financés en même temps. C'est pourquoi des plans pluriannuels d'investissement sont établis pour établir des priorités et une programmation.

La station d'épuration de Mirepoix-sur-Tarn peut raccorder encore 165 nouvelles maisons, mais tant que la décision d'extension du réseau collectif n'est pas voté en CT3, ces travaux ne seront pas engagés. Leur coût est important et ne s'autofinance pas grâce aux 165 raccordements individuels. D'un point de vue économique, le nombre de maisons au mètre linéaire est trop faible. Il faudrait une densification avec des immeubles de hauteur pour rentabiliser le déploiement du réseau.

L'extension de réseau d'assainissement, ce n'est pas que du passage de tuyaux et de canalisations, c'est la création de tabourets (branchements individuels), de la main d'oeuvre, du génie civil, des études préalables….

La prochaine phase d'extension du réseau collectif est envisagée grâce aux travaux de reconstruction du pont sur le périmètre suivant : route de layrac (de la rue du Stade jusqu'à la place) et idéalement au vieux village (Quai du lavoir, rue du Souvenir, rue du 3 mars 1962 …) sur le budget 2026-2032 (non encore voté) de la CT3. Le Conseil départemental a annoncé en réunion publique une avance de trésorerie de 500 000 € pour permettre ces travaux d'assainissement en 2024. Nous sommes en attente de confirmation de ce calendrier.

Les budgets se votent de 6 ans en 6 ans. Après 2032, nous n'avons aucune visibilité sur les budgets qui seront votés pour la période 2032-2038. Nous demanderons que Mirepoix bénéficie d'une extension supplémentaire du réseau, sans pouvoir deviner la décision qui sera votée et elle ne le sera qu'en 2032.

FAKE-NEWS

L'extension du réseau est prévue route de Layrac car Madame Le Maire y habite ? Faut-il vraiment répondre à cela !

Non, cette extension n'est pas prévue route de Layrac parce que Madame le Maire habite sur cette route mais Oui, cette extension du réseau est bien envisagée route de Layrac conformément à ce qui a été annoncé par le Conseil départemental en réunion publique le 16 février 2023 et sous réserve de la validation de la CT3.
Pour rappel, **notre MAIRIE est 57 avenue du Pont à l'angle de la route de Layrac. Il s'agit d'un bâtiment public, le bâtiment communal le plus important de la commune, abritant 4 agents**. La commune se doit d'être exemplaire et ne peut continuer à déverser ses eaux usées dans le Tarn, c'est donc la priorité pour notre village que notre place puisse bénéficier d'une extension de réseau d'assainissement collectif.

NOUVEAU LOTISSEMENT « OAP COUTAL »

La construction de 21 maisons est prévue OAP du Coutal, derrière la salle des fêtes, ces maisons seront raccordées obligatoirement à l'assainissement collectif, qui arrive déjà jusqu'au terrain. La viabilisation sera à la charge de l'aménageur.

COUT DU RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lors du raccordement au réseau collectif, les particuliers seront redevables :

- d'une taxe PFAC (montant d'environ 1 200 €),
- de la réalisation de travaux intérieurs afin de séparer les réseaux des eaux usées des eaux pluviales de leur propriété et de rejoindre « le tabouret » de raccordement,
- Ils paieront aussi chaque année une facture pour le traitement des eaux en plus de la facture d'eau.

PRINCIPAUX TRAVAUX DES DERNIERS MOIS

PONT DE MIREPOIX-SUR-TARN
Le Conseil départemental poursuit les études préalables à la reconstruction du pont. Des forages ont été réalisés pour des calculs de stabilité nécessaires et préalables à la réalisation du futur ouvrage. Le Conseil départemental maintient les annonces faites en réunion publique le 16 février 2023 avec une livraison du pont en 2027.

RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS
Votre Commune investit pour votre qualité de vie. Notre unique terrain de tennis se dégradait, il a été procédé au changement du grillage et très prochainement le sol du cours va être rénové afin de redonner à ce terrain de tennis une seconde vie.

TRAVAUX EN TOITURE ET ZINGUERIE A L'EGLISE

TRAVAUX EN TOITURE ET ZINGUERIE A LA MAIRIE SUITE A INTEMPERIE

TRAVAUX AVENUE DU PONT

Rappel du contexte :
Le SDEHG (syndicat d'électricité) avait l'obligation de réaliser des travaux de renforcement de réseaux électriques et prévoyait l'enfouissement des réseaux électriques par la même occasion le long de l'avenue, ainsi que la rénovation de l'éclairage public avec une participation financière de la commune. Les travaux qui ont débuté en mars 2023 ne pouvaient pas être repoussés davantage.

C'était l'occasion pour la Commune de réfléchir à l'enfouissement des télécoms en même temps que les travaux d'enfouissement électrique. Or, il n'y a pas de subventions pour enfouir les réseaux télécoms mais il y en existe pour des projets d'aménagement plus global de la voirie (mobilités douces, espaces verts). Donc, le simple enfouissement des réseaux télécom a été abandonné par la Commune au profit d'un projet plus complet. Le projet de rénovation de l'avenue avec la création de cheminements piétonniers et d'espaces végétatifs a été décidé et a permis que le Conseil départemental s'engage de son côté dans la réfection de la chaussée qui était en très mauvais état.

Assainissement : Evidemment, le sujet de l'assainissement a été évoqué mais le réseau n'existe actuellement pas jusqu'à la mairie et l'extension du réseau n'est aujourd'hui pas programmé sur ce tronçon de l'avenue du pont par Réseau31 (vote des budgets de 6 ans en 6 ans en CT3 tel qu'expliqué supra). Donc, il n'était pas possible d'anticiper ces travaux d'assainissement dans la programmation de ce chantier impérativement prévu en 2023.

Avantages de ces travaux. Ces travaux vont nous permettre de bénéficier :
- d'un renforcement du réseau électrique contre les micros-coupures dans ce secteur,
- de l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms,
- de la rénovation de l'éclairage public,
- d'un aménagement routier plus sécuritaire avec ralentisseurs et chicanes intégrés,
- d'un aménagement piétonnier plus sécuritaire et conforme aux usages, de part et d'autre de la rue,
- d'une réfection de chaussée complète par le Conseil départemental,
- de la création d'espaces végétatifs indispensables dans les nouveaux projets pour être subventionnés.

Merci à Monsieur Pierrard, maitre d'œuvre « Détours de routes » pour son accompagnement.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Extrait du Rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

« Marquée par la crise énergétique et la volatilité des prix de l'électricité, l'année 2022 nous a tous fait prendre conscience de la nécessité de réduire au plus vite nos consommations et notre dépendance aux énergies fossiles. Les collectivités locales, qui gèrent des équipements publics de grande envergure, ont été particulièrement touchées par la hausse soudaine du coût de l'électricité. Malgré les aides mises en place par l'Etat, leurs dépenses énergétiques ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets et le maintien des services publics locaux essentiels à la population.
Ce contexte énergétique a mis en lumière le rôle essentiel des syndicats d'énergie, bras armés des communes pour accélérer la transition énergétique des territoires. Nous avons dû faire preuve d'audace et d'innovation pour proposer des solutions nouvelles permettant de s'inscrire rapidement et durablement dans la sobriété énergétique et ainsi limiter le plus possible l'impact de la crise énergétique sur les finances communales. C'est ainsi qu'est né le programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ », désormais connu de toutes les communes haut-garonnaises.

Vous pourrez découvrir, dans ce rapport d'activité, nos propositions visant à permettre aux communes de réussir le tournant de la transition énergétique, comme l'installation d'ombrières photovoltaïques, la création de réseaux de chaleur ou encore la rénovation des bâtiments...
Bien cordialement,

Thierry SUAUD
Président du SDEHG »

Grâce et au côté du SDEHG, l'équipe municipale a monté les dossiers pour bénéficier de la subvention du fond vert pour accélérer son programme de rénovation des appareils d'éclairage public.

Aussi, nous faisons partie des 73 Communes qui vont bénéficier du programme LED ++. Ce programme doit permettre aux communes de s'inscrire durablement dans la sobriété énergétique en réalisant en moyenne 80% d'économie d'énergie. A Mirepoix-sur-Tarn, c'est 39 points lumineux les plus énergivores qui vont être remplacés par des leds (délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2023) pour un coût de 2 153 €/an pendant 12 ans grâce à un partenariat entre le SDEHG et la Banque des Territoire.

Les enjeux de cette rénovation sont nombreux : réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité et la santé humaine, réaliser des économies d'énergie, maîtriser les dépenses publiques et améliorer la qualité de l'éclairage et le confort des habitants.

PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Après le lancement d'un appel à candidatures en faveur du développement de l'autoconsommation individuelle à partir d'ombrières photovoltaïques, les communes ont proposé une centaine de sites.

Mirepoix-sur-Tarn n'a pas hésité à candidater et fait partie des communes sélectionnées. Une étude de faisabilité est en cours pour l'implantation d'ombrières sur le parking de la salle des fêtes par le SDEHG, au bénéfice de la consommation électrique de la salle des fêtes.

Votre Municipalité a fait preuve d'anticipation en candidatant en 2022 auprès du SDEHG sur ce programme car la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables oblige tous les parkings de plus de 1500 m2 à être recouvert par des ombrières sur au moins la moitié de sa surface.
Comme la taille de notre parking de salle des fêtes est supérieure à 1500 m2, nous nous inscrivons dans cette obligation. Le projet est pour l'instant suspendu à la sortie du décret d'application de cette loi.

ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables place les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit que chaque commune définisse obligatoirement des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur son territoire avant le 31 décembre 2023.

Les communes identifient des zones d'accélération par délibération du conseil municipal après concertation du public. Par délibération N°2023-42 du 24 octobre 2023, le conseil municipal a décidé de soumettre la proposition de zonage ci-dessous à la population par voie d'affichage et l'ouverture d'un registre en mairie. Le public pourra déposer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mirepoixsurtarn.fr ou à la Mairie.

Durée de la concertation : du 26/10/2023 au 27/11/2023.
Ces zones identifiées seront ensuite transmises à la Préfecture qui arrêtera le choix définitif de ces zones.

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE MIREPOIX SUR TARN
EN VUE D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES (TOITURES ET OMBRIERES) :

RENTREE SCOLAIRE

Gaëlle TOUSSAN, la nouvelle Directrice de l'Ecole élémentaire du Soulèdre.

Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles fonctions et nous avons déjà pu constater son investissement et son envie de faire progresser les enfants, avec l'ensemble de l'équipe enseignante.
Un premier conseil d'école a déjà eu lieu et a été parfaitement mené par cette jeune équipe enseignante.

A l'école maternelle, nous sommes ravis que la Directrice Odile Sarramonne poursuive ses fonctions pour notre village, celui de Layrac-sur-Tarn et de Bondigoux. La rentrée s'est également déroulée dans de bonnes conditions et le premier conseil de classe a également eu lieu.
Toutes les équipes restent en alerte et vigilante au regard de la malheureuse actualité, pour la sécurité de tous.

Nous avons recueilli ses premières impressions :

« J'ai eu le plaisir de faire ma rentrée scolaire en tant que directrice de l'école. Une rentrée qui s'est déroulée dans le calme et la bonne humeur. Les élèves de CM2, CM1, CE2 et CE1 ont chanté devant les élèves de CP pour leur offrir un accueil en musique.

Les premiers mois d'école se sont écoulés sereinement mais nous entamons cette période dans un contexte un peu particulier alors, pour ne pas oublier que les enfants ont aussi droit à leur part d'insouciance, toute l'école, enseignants et animateurs, se mobilisent pour préparer dans la joie une semaine spécial noël ».

Gaëlle Toussan, directrice de l'école

VOYAGE SENIORS

Une petite bulle de bleu, d'air marin entre pinède et océan pour nos seniors en vacances au Vieux Boucau.

5 Mirapissiens ont fait partie de l'aventure - sur les 58 de l'ensemble des communes du Val d'Aïgo -.

Avec le temps estival de cette fin septembre, tous se sont bien amusés. L'emploi du temps proposé, offrait farniente, douceur de vivre et de multiples découvertes en pleine convivialité. Piscine, la plage toute proche, les balades autour du lac marin, une randonnée dans la forêt landaise, les virées sur le port d'Hendaye, autour du Lac d'Hossegor, à San Sebastian ; même le marché local et les boutiques à touristes ont eu du succès. Et que dire des soirées ! Animées, festives, des jeux, des rires, blind tests, loto, spectacles de magie, de country, et une soirée dansante pour clôturer cette semaine de folie.
De passage incognito, on y a croisé une Martine à la plage, un Jean-Claude tout sourire, mais aussi un ancien mannequin, Carmen tout heureuse d'être là …. et même une diva ! Je le sais, j'y étais. Du 25/09 au 02/10.

Marie LAUZERAL

COLIS DE NOEL

NOEL arrive à grand pas pour nos Séniors aussi !!!

France Monribot viendra à nouveau à votre rencontre cette année pour la distribution des colis, peut-être pas en habit du Père Noël mais le cœur y est !
Ces colis sont réservés aux personnes de plus de 75 ans. Ils seront distribués fin novembre-début décembre. Merci d'avance pour votre accueil.

RENDEZ-VOUS LE 15 DECEMBRE 2023
« GOURMANDISES MUSICALES DES AINES »

1ère édition d'un thé musical à la salle des fêtes de Mirepoix-sur-Tarn le Vendredi 15 Décembre à 14H30
Karaoké, musique, danse… Tout est permis !

A l'heure du quatre-heure avec du thé, du café et des gourmandises sucrées, nous espérons vous voir nombreux profiter de ce moment de convivialité.

Ouvert à tous mais destinés principalement aux plus de 65 ans.
ENTREE GRATUITE (offert par la Municipalité).

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (FNACA)

C'est avec une immense fierté, que nous avons assisté au repas annuel de la FNACA / Villemur-sur-Tarn organisé à La Magdelaine le 5 novembre dernier. Une après-midi fort agréable, un superbe repas, une ambiance conviviale et amicale et des anciens toujours aussi combatifs ! Bravo à vous !

Le 3 novembre, les anciens combattants avaient été conviés par le Député Jean-François Portarrieu pour la remise de la médaille de l'Assemblée Nationale à chacun d'entre eux. Un grand moment de solennité et un beau geste pour exprimer tous nos remerciements à l'équipe de la FNACA et aux anciens combattants.

La Nature est belle à Mirepoix-sur-Tarn, préservons là !

CATASTROPHE NATURELLE

La Commune de Mirepoix-sur-Tarn malgré notre demande n'a pas été reconnue par la Préfecture comme en l'état de catastrophe naturelle pour les faits de sécheresse et de retrait des sols argileux de l'été 2022.

Les critères d'éligibilité climatiques n'étaient pas remplis. Les communes de Villemur-sur-Tarn, Bessières, Buzet n'ont pas non plus été reconnues en l'état de catastrophe naturelle.

PASS DECHETERIE

Rappel :
DECOSET met en place le pass décheterie.

Depuis le 1er Juillet 2023, les agents des déchèteries informent les usagers qu'à partir du 1er mars 2024 un badge sera obligatoire pour accéder aux déchèteries du territoire de DECOSET.

Pour le recevoir, créez votre compte sur le site et si vous éprouvez des difficultés, nous vous invitons à demander à l'accueil de la mairie de l'assistance informatique.

COMPOSTAGE OBLIGATOIRE

Dès le 1er janvier 2024, il deviendra obligatoire de trier ses biodéchets. Prônée par une directive européenne, cette mesure est inscrite dans la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cela concernera aussi bien les particuliers que les professionnels.

Chacun doit s'équiper d'un composteur pour ne plus jeter ses déchets organiques dans la poubelle marron.

COLLECTE : Le jour de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif reste inchangé en 2024. Les calendriers pourront être retirés en mairie début 2024 ou consultable sur panneau pocket et internet en version imprimable.

Des habitants vous demandent de l'aide pour débarrasser une propriété privée.

Les WE des 9 et 16 Décembre, si vous êtes disponible et volontaire pour débarrasser une propriété privée dans Mirepoix-sur-Tarn afin d'aider une famille en difficulté, je vous remercie de contacter Nathalie à la mairie pour donner vos disponibilités.
Une benne sera mise à disposition. Il faudra être équipé de bonnes chaussures, de vêtement de travail. Si vous disposez d'une remorque et que vous acceptez de l'utiliser pour un aller-retour à la déchèterie, la famille vous en sera reconnaissant, car il y a beaucoup à évacuer.
La Municipalité offre un déjeuner type pique-nique/restauration rapide aux bénévoles. Cette opération de nettoyage sera confirmée par l'intermédiaire de Nathalie à ceux qui se seront manifestés.
Merci à vous. Sonia BLANCHARD ESSNER

Pas besoin d'épiloguer.
La photo parle d'elle-même …
Quelle tristesse ! S'en prendre à un arbre, détruire la Nature.
Un acte volontaire incompréhensible.
Au-delà de l'idiotie !

Nous voulions aménager l'espace vert à côté des jeux enfants d'arbres. Nous nous interrogeons, car nous craignons des dégradations sur les nouvelles plantations. Nous retardons donc le démarrage de l'étude et du projet.

ANIMATIONS ET TOURISME

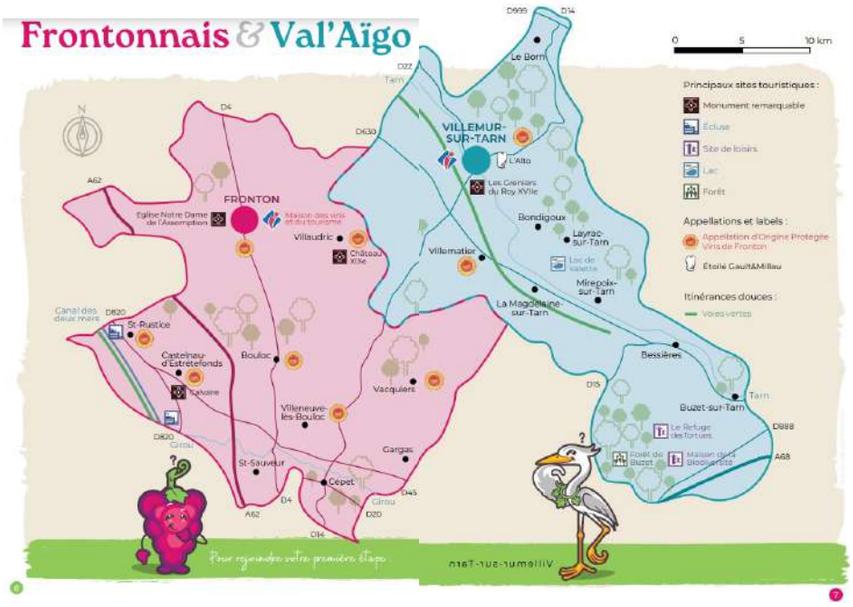

En route pour le jeu itinérant à découvrir…

RETOUR SUR LES ANIMATIONS PRINTEMPS-ETE 2023

Balade musicale et dansante du 16 juin 2023

Cette année, nous avons pu assister à un spectacle original tant par le lieu où il s'est déroulé, notre église pour l'acoustique, mais aussi par les choix musicaux qui nous ont permis de voyager sur plusieurs continents le tout ponctué d'intermèdes dansés.

Merci à la danseuse qui, par son interprétation, a su magnifier la musique et aux quatre talentueux instrumentistes (accordéon, guitare, percussions et saxo).

Un spectacle très apprécié vu les applaudissements et les rappels. Un pot de l'amitié à la sortie pour partager cette expérience.

Distribution à jour :
Daniel Lassalle, sacqueboute
Benoit Albert, guitare
Grégory Daltin, accordéon
Florent Tisseyre, percussions
Virginie Baiet-Dartigalongue, danse

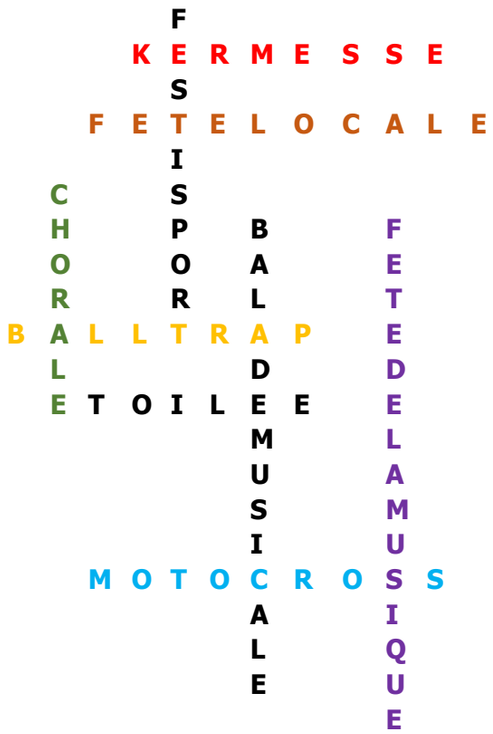

DEPART DE JESSICA COSTE DU CONSEIL MUNICIPAL

MIREPOIX-SUR-TARN

Jessica Coste quitte le conseil municipal

Troisième adjointe déléguée à l'action sociale, aux commémorations, au dynamisme local et à la communication, Jessica Coste a tenu à expliquer les raisons de son départ dans un message adressé aux mirapisiens. « Pendant trois ans, c'est avec joie et honneur que j'ai pu œuvrer en tant qu'adjointe, toujours pour le collectif et avec une idée en tête: faire vivre notre beau village. J'ai appris et grandi grâce à cette expérience, grâce à vous et à nos échanges.

Jessica Coste / Photo DDM.

Frédéric LAFONT entre au Conseil municipal

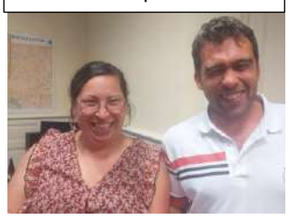

Chères Mirapissiennes et chers Mirapissiens,

Trois ans déjà que Mme le Maire et l'équipe du conseil municipal ont été élu lors de ce fameux jour du 20 juin 2020. Et c'est avec joie et honneur que j'ai pu œuvrer en tant qu'adjointe au social, commémoration, dynamisme locale et communication, toujours pour le collectif avec une idée en tête : faire vivre notre beau village.

J'ai appris et grandi grâce à cette expérience, grâce à vous et à nos échanges. Aujourd'hui le temps est venu pour moi, à la fois pour raison personnelle et professionnelle de vous quitter en tant qu'élue, mais pas en tant qu'habitante de Mirepoix sur Tarn.

Cette décision n'a pas été simple à prendre mais c'est aujourd'hui la meilleure pour vous et pour moi car on ne peut pas se donner à fond dans tous les domaines alors j'ai fait le choix de croire en mes rêves.

Sachez que chaque moment passé avec chacun de vous, habitants, associations, lors des diverses animations du village ou encore de toutes les cérémonies : mariages, pacs, baptêmes que j'ai pu assister ou officier resteront gravés à jamais dans ma mémoire.

Merci à toute l'équipe municipale, aux agents de la commune de m'avoir supporté et même porté parfois.

Merci à Sonia pour sa confiance durant ces années.

A bientôt ici ou ailleurs !!

Jessica Coste

Réponse de Sonia BLANCHARD ESSNER :

Merci Jessica pour le travail réalisé, pour ta bonne humeur, ta fraicheur et ton dynamisme.
Merci aussi pour ton courage, celui de faire des choix.
Le rôle d'Adjoint nécessite un gros investissement personnel, ce que tu n'as pas hésité à faire pendant 3 ans.
Aujourd'hui tu suis ton rêve, belle réussite et belle chance à toi.
Nous essayerons de continuer au mieux sans toi. Nous te remercions encore.

PAROLE DE L'OPPOSITION

Aucune déclaration.

LES ASSOCIATIONS

PETIPOIX CREATIF

L'atelier de loisirs créatifs PETIPOIX CREATIF ouvre toujours ses portes les mercredis de 14h à 17 h, salle des associations.
Programme au choix : dessin, peinture aquarelle, acrylique, carton mousse, mosaïque, broderie, tricot, crochet ..
Une journée porte ouverte sera prochainement organisée suivi d'une exposition éphémère.
VENEZ JETER UN COUP D'OEIL ...ET NOUS REJOINDRE SI INTERESSES !
Marie LAUZERAL

AMIS DES ECOLES

Chers habitants,

Ça y est, les enfants ont fait la rentrée scolaire !!
C'est aussi la reprise pour Les Amis des Écoles de Bondigoux, Layrac, Mirepoix sur Tarn !

Nous organisons des actions sur les 3 communes.
Nos bénéfices **sont intégralement reversés aux coopératives scolaires des écoles de Bondigoux et Mirepoix**.

Les enfants bénéficient donc de sorties, de spectacles, d'intervenants, de nouveaux jeux, etc. Ceci sans que les parents aient besoin de mettre la main à la poche ou d'en minimiser les montants. **En juin 2023, nous avons reversé 6180€ aux coopératives scolaires (soit 30€ par enfant)** pour financer les trajets en bus, les sorties, du matériel, etc. Merci à tous !!

Vous souhaitez nous aider ?
(même occasionnellement ou que sur une seule action)
Les grands-parents, la famille, les amis, les voisins sont aussi les bienvenus !
Nous faire partager vos idées ou vos relations ?
Alors contactez-nous par mail (**amisdesecoles31@gmail.com**),
ou téléphone/sms : 06.89.89.72.70

Nous avons eu notre **assemblée générale annuelle** :
Vendredi 06 octobre à 20h30
salle des associations de Mirepoix sur Tarn
à côté du Restaurant La Cour de Récré, portillon de gauche

Pensez déjà à noter nos événements :

le 19/11/23 : Bourse aux jouets à Mirepoix
le 22/12/23 : Petit déjeuner de Noël à Mirepoix (uniquement pour les enfants des écoles)
le 27/1/24 : Loto à Mirepoix
le 9/3/24 : Belote à Mirepoix
le 27/4/24 : Loto à Layrac
le 15/6/24 : Fête des écoles et 70ème Anniversaire de l'association au parc du presbytère à Bondigoux sinon à Layrac

Et nous viendrons à votre rencontre d'ici la fin d'année pour vendre notre calendrier.

Sans vous nous n'existons pas, sans vous l'association s'arrêtera !
Alors pour que ça continue RDV à l'AG ! RDV sur nos évènements !

Les Amis des Écoles de Bondigoux, Layrac et Mirepoix sur Tarn

Comment nous aider ?

Que ce soit pour un évènement ou plusieurs ou ponctuellement, vous pouvez :

Inviter vos proches lors de nos actions (loto, fête des écoles...)
Faire des pâtisseries
Aider à organiser un évènement
Installer ou ranger le matériel
Distribuer des affiches ou flyers
Tenir la buvette
Aller récupérer du matériel ou des courses
Préparer les panneaux d'affichage
Démarcher des entreprises
Vendre des calendriers
Tenir un stand
Relayer nos infos auprès de vos contacts

BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024

LES AMIS DES ECOLES PUBLIQUES DE BONDIGOUX-LAYRAC-MIREPOIX SUR TARN

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'adhérent *(exemplaire à conserver par l'association)*

Nom : .....

Prénom :

.....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Tél : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email (en script) : .....@.....

Enfant en classe de : .....

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association des Amis des écoles publiques de Bondigoux-Layrac-Mirepoix sur Tarn dont le siège social se situe Ecole Primaire, rue du Moulas, 31340 MIREPOIX SUR TARN.
A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition par le bureau. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association.*

Fait à : ....., le..... /..... /.....

Signature de l'adhérent : *(faire précéder de la mention "lu et approuvé")*

.....

REÇU POUR ADHÉSION 2023-2024

LES AMIS DES ECOLES PUBLIQUES DE BONDIGOUX-LAYRAC-MIREPOIX SUR TARN

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

A remplir par l'association *(exemplaire à remettre à l'adhérent)*

Je soussigné(e) ....
déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Nom : ..... Prénom : .....

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association, à la présence lors des réunions ainsi qu'aux évènements organisés.

Fait à : ....., le ..... /..... / .....

Signature du Président *(ou son représentant)* **:**

* Lors de la signature de ce contrat, nous collectons des informations personnelles. Ces renseignements sont utilisés pour la gestion interne de l'association, elles servent au suivi des dossiers des membres. Elles ne font l'objet d'aucune communication vers l'extérieur de l'association. Conformément au RGPD, vous pouvez vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire modifier ou rectifier, en adressant un mail à l'association (amisdesecoles31@gmail.com).

LE COLLECTIF MIRAPISSIEN ET LA JOURNEE ENVIRONNEMENT

Merci à toute l'équipe du collectif pour la journée de nettoyage du village le 30 septembre dernier.

L'ACCA DE MIREPOIX-SUR-TARN ET LE BALL-TRAP

Merci aux chasseurs de l'ACCA de Mirepoix pour l'organisation du ball-trap les 10 et 11 juin.

LE MOTO-CROSS RABASTINOIS ET SA COMPETITION ANNUELLE

Merci à l'association de moto-cross pour cette belle journée de compétition le 10 septembre 2023

MERCI A TOUS CEUX QUI FONT VIVRE UNE ASSOCIATION !

FELICITATIONS POUR LEUR MARIAGE

Aurélien et Audrey FERREIRA
27/05/2023

Thomas et Jenifer PALLUEL
12/08/2023

FELICITATIONS POUR LEUR MARIAGE ET POUR LEUR BAPTEME CIVIL

Michaël et Johanna PORTIER
26/08/2023

Tom, Léo et Lou PORTIER

FELICITATIONS AUX JEUNES PARENTS

Victoria ALASSET

Baptiste DELOIGNON

PS : Pour toute publication, nous vous invitons à nous adresser vos photos et autorisation de publication.
Merci .

Maire, Sonia BLANCHARD ESSNER :
En mairie tous les vendredis et le samedi matin
Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine
Tél : 06.60.55.75.20
sblanchard-essner@mirepoixsurtarn.fr

Jean-Louis RICHARD, 1er adjoint (financier, travaux) :

- le mardi matin

Alexia BENEJAM STONE, 2ème adjointe (urbanisme, environnement) :

- le jeudi matin et Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine

SITE INTERNET : https://mirepoixsurtarn.fr/

APPLICATION GRATUITE PANNEAUPOCKET
pour l'actualité au fil de l'eau délivré par la Mairie
A télécharger : https://app.panneaupocket.com

FACEBOOK : Village de Mirepoix-sur-Tarn

Chaine YOUTUBE :
https://www.youtube.com/channel/UCaWugh2_lOIRzmOW6oZiNQQ
Rediffusion mise en suspend au départ de Jessica COSTE mais reprendra prochainement le temps de nous réorganiser.

RAPPEL AGENDA

18/11/2023 de 9h30 à 11h30 et **24/11/2023 de 18h à 19h :** Signature du courrier de demande d'extension du réseau d'assainissement

19/11/2023 : BOURSE AUX JOUETS à la salle des fêtes

26/10/2023 au 27/11/2023 : CONCERTATION ZAENR (zone d'accélération énergies renouvelables)

11 au 15/12/2023 : SEMAINE DE NOEL A L'ECOLE

15/12/2023 à 14H30 : GOURMANDISES MUSICALES POUR LES AINES (KARAOKE et SALON DE THE) à la salle des Fêtes
15/12/2023 à 18H00 : SOIREE DE NOEL sur la place

14 JANVIER 2024 à 11H : VŒUX DU MAIRE

27/01/2024 : LOTO DES ENFANTS

09/03/2024 : CONCOURS DE BELOTE

JOURNEE DE NOEL LE 15 DECEMBRE 2023